

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 19 août 2021, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vertu des différents décrets et arrêtés issus du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoient que la Ville peut poursuivre la tenue des séances du conseil à huis clos dans la mesure où tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, ainsi que la greffière, ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 18 août 2021, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 18 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 19 août 2021, 18 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-08-183 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AM-2021-19 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 444 est déposé. Il a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 18 août 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-08-184 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 09.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière